

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00935

Numéro SIREN : 903 550 572

Nom ou dénomination : 2C INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2022 sous le numéro de dépôt 2962

2C INVEST
Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : Mas du Coq - chemin des Muletiers – 13910 MAILLANE
903 550 572 RCS TARASCON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
et le vingt-huit septembre, à dix heures,

Monsieur Cyril CARRASSO, associé unique et Président de la société 2C INVEST, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

La décision prise par l'associé unique porte sur l'ordre du jour suivant :

- Absence de rémunération du président en contrepartie de ses fonctions entre le 28 septembre 2021 et le 31 décembre 2022.

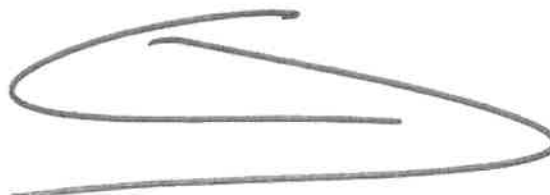
L'associé unique prend alors la décision suivante :

DECISION UNIQUE

L'associé unique prend acte que Monsieur Cyril CARRASSO n'a perçu aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions de Président depuis la constitution de la société jusqu'à ce jour, et décide que celui-ci ne percevra aucune rémunération entre le 28 septembre 2021 et le 31 décembre 2022.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique, et consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique
Cyril CARRASSO



2C INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros

Siège social : Mas du Coq - chemin des Muletiers – 13910 MAILLANE

903 550 572 RCS TARASCON

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARASCON**

Quartier Kilmaine

13150 TARASCON

A MAILLANE le 13 juillet 2022

Objet : Rectificatif PV du 28.09.2021

Formalité n°HKQCE / 2C INVEST

dépôt PV décision associé unique du 28.09.2021

Madame,

Nous avons procédé au dépôt en ligne auprès de votre Greffe du procès-verbal de décisions de l'associé unique en date du 28.09.2021 qui contient une erreur matérielle de date.

En effet, il convient de lire que la période durant laquelle Monsieur Cyril CARRASSO ne sera pas rémunéré en contrepartie de ses fonctions de Président est du 28 septembre 2021 au 28 septembre 2022 et non jusqu'au 31 décembre 2022.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre acte.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

**Pour la société 2C INVEST
Cyril CARRASSO, Président**

